



Prévention et lutte contre les incendies
270, rue Valmont
Repentigny (Québec) J5Y 4G5
Téléphone : 450 470-3620
Télécopie : 450 654-5441
Courriel : incendie@repentigny.ca
Internet : repentigny.ca

Formulaire 734

CERTIFICAT ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Kiosque

DATE D'ÉVÉNEMENT : _____

SECTION I – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR		
A - Personne responsable de la demande		
Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse complète (# civique, local, rue, ville)		Code postal :
# Téléphones :		Adresse courriel :
<u>Résidence</u>	<u>Travail</u> <u>Cellulaire</u>	
B - Pour qui faites-vous la demande ?		
<input type="checkbox"/> Une entreprise privée		
_____	_____	_____
Nom de l'entreprise	N° de l'entreprise du Québec (NEQ)	
<input type="checkbox"/> Un organisme sans but lucratif (OSBL) légalement constitué		
_____	_____	_____
Nom de l'organisme	N° de l'entreprise du Québec (NEQ)	
<input type="checkbox"/> Un groupe ou une association		
_____	_____	
Nom du groupe ou de l'association		
<input type="checkbox"/> Vous-même		
SECTION II : DESCRIPTION DE L'ENDROIT CONCERNÉ PAR LA DEMANDE		
A – Identification de l'endroit où a lieu l'événement		
Nom :		
Adresse complète (Numéro, rue, local)		
Ville	Code postal	Téléphone (avec ind. rég.)
B – Lieu où se tiendra l'événement		
<input type="checkbox"/> Intérieur	<input type="checkbox"/> Extérieur sur terrain public	<input type="checkbox"/> Extérieur sur terrain privé

Sous réserve de l'autorisation des Services concernés et du coordonnateur du dossier, le *Service de prévention et lutte contre les incendies* autorise la tenue de l'événement ci-haut mentionné aux conditions mentionnées ici-bas, à la section « EXIGENCES GÉNÉRALES ».

EXIGENCES GÉNÉRALES

- Effectuer l'aménagement et les installations du site selon le plan soumis et approuvé par l'autorité compétente.
- Installer un/des extincteur(s) portatif(s) d'un modèle approuvé ayant une classification "2A-10BC". Les extincteurs portatifs doivent être visibles et maintenus dégagés en tout temps.



Prévention et lutte contre les incendies

270, rue Valmont
Repentigny (Québec) J5Y 4G5
Téléphone : 450 470-3620
Télécopie : 450 654-5441
Courriel : incendie@repentigny.ca
Internet : repentigny.ca

Formulaire 734

CERTIFICAT ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX
Kiosque

PROPANE ET GAZS NATURELS N/A

- a) L'installation des *appareils* de chauffage doit être conforme à la norme B149.1 et B149.2.
- b) Les bouteilles de propane doivent être en position debout, sur une base solide et protégées contre les chocs s'il y a des véhicules qui se déplacent.
- c) Les bouteilles de propane ne doivent pas être accessibles au public.
- d) Un maximum de 4 bouteilles de propane est permis en îlot, soit un maximum de 181 kg (400 lb) de propane.
 - Les îlots doivent avoir un dégagement de 3 m (10 pi).
 - Les bouteilles de propane doivent être à 3 m (10 pi) de tout élément physique.
- e) Le remplissage des bouteilles de propane doit se faire à l'extérieur du site ou en dehors des heures d'ouverture.
- f) Les bouteilles de propane doivent être protégées par des barrières de foule ou par des clôtures de chantier et il doit y avoir un dégagement de 1,2 m (4 pi) entre les clôtures et les bouteilles de propane.
- g) Il est interdit d'avoir une bouteille de propane ou une ligne de gaz à l'intérieur des marquises, des tentes ou des chapiteaux et les structures.

ÉLECTRICITÉ N/A

- a) L'installation électrique doit être conforme au Code canadien d'électricité C. 22.1.
- b) L'appareillage électrique doit être bien utilisé et entretenu.
- c) Les fils électriques, les câbles et les conduits doivent être protégés contre les dommages physiques, en étant suspendus, enfouis dans une tranchée ou recouverts par un protecteur.
- d) L'électricité, l'éclairage et les ampoules doivent être dégagés d'au moins 600 mm (24 po) de toute matière combustible.

APPAREILS DE CUISSON N/A

- a) Les *appareils* de cuisson doivent être homologués
- b) Tous les équipements de protection, de ventilation et d'extraction des *appareils* de cuisson, incluant les camions – restaurant, doivent être conformes à la norme NFPA 96.
- c) Les *appareils* de cuisson doivent avoir une distance de 3 m (10 pi) entre l'appareil et la bouteille de propane et les autres kiosques.
- d) Il est interdit d'avoir des matières combustibles près des *appareils* de cuisson.
- e) Maintenir un dégagement de 0,6 m (2 pi) entre le côté fermé de la toile de la marquise et les *appareils* de cuisson.
- f) **Il est interdit de faire de la cuisson dans les tentes, les chapiteaux et les structures, à moins que ceux-ci soient ignifugés et prévus à cet effet.**
- g) Les *appareils* de cuisson doivent être distants d'au moins 1,2 m (4 pi) du public et doivent être isolés à l'aide d'un élément physique, tel qu'une table.



Prévention et lutte contre les incendies

270, rue Valmont
Repentigny (Québec) J5Y 4G5
Téléphone : 450 470-3620
Télécopie : 450 654-5441
Courriel : incendie@repentigny.ca
Internet : repentigny.ca

Formulaire 734

CERTIFICAT ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX
Kiosque

- h) Les *appareils* de cuisson utilisant des briquettes au charbon de bois doivent être installés sur une surface incombustible.
 - o Les cendres doivent être disposées de façon sécuritaire dans un récipient en métal.
- i) Les *appareils* de cuisson doivent être sous une marquise ayant 2 côtés fermés maximum.
- j) Une friteuse à 2 paniers maximum est autorisée seulement avec une marquise ayant un seul côté fermé.
- k) Installer un extincteur portatif de classe K avec toute installation commerciale de cuisson.
- l) Installer un maximum de 2 paniers pour les friteuses et maintenir un dégagement de 400 mm (16 po) entre la friteuse et les flammes ou une feuille de métal dépassant de 200 mm (8 po) de hauteur de l'appareil de cuisson produisant les flammes.
- m) Les équipements de réchaud avec « Sterno » doivent être sur une surface **incombustible**. Seulement la quantité de combustible journalière pour les réchauds est permise.
- n) Les *appareils* de cuisson doivent reposer sur une surface stable **incombustible**.
- o) Aucune flamme nue ne doit entrer en contact avec des matières combustibles.
- p) Il est interdit de faire flamber des mets ou des boissons.

MARQUISES, TENTES, CHAPITEAUX N/A

- a) Les marquises, les tentes, les chapiteaux doivent être solidement fixés au sol.
- b) Il doit y avoir des allées de 1 m (3 pi) entre les kiosques dans les tentes et les chapiteaux.
- c) Les panneaux décoratifs en matière plastique ondulée ou en mousse plastique doivent représenter un maximum de 10 % de la surface du kiosque et avoir une surface maximale de 3 m (10 pi).
- d) Le cylindre d'hélium doit être fixé solidement à un chariot ou attaché à un mur à l'intérieur du kiosque.
- e) Les kiosques, les marquises, les tentes, les chapiteaux et les structures doivent avoir un dégagement de 3 m (10 pi) de largeur et de hauteur entre eux et de toute autre structure et être maintenus libres en tout temps.
- f) Les tentes et les chapiteaux où le public peut être à l'intérieur doivent avoir un nombre suffisant de sorties selon la capacité maximale.
- g) Les kiosques, les marquises, les tentes, les chapiteaux et les structures doivent avoir un extincteur portatif, d'un modèle approuvé ayant une classification 2A 10BC, de 2 kg (5 lb), à l'intérieur où il y a de l'électricité ou tout autre risque incendie.
- h) Il est interdit d'utiliser un poêle au butane.
- i) L'utilisation d'appareil de chauffage à combustion est interdite à l'intérieur.

La réussite de votre événement est tributaire de l'aspect sécurité.
Nous vous invitons donc à la prudence.



Prévention et lutte contre les incendies
270, rue Valmont
Repentigny (Québec) J5Y 4G5
Téléphone : 450 470-3620
Télécopie : 450 654-5441
Courriel : incendie@repentigny.ca
Internet : repentigny.ca

Formulaire 734

CERTIFICAT ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX Kiosque

**Le Service de prévention et lutte contre les incendies
doit recevoir ce formulaire complété 2 jours / 48 heures avant la date
prévue afin d'autoriser la tenue de l'événement.**

Je déclare que mon kiosque respecte l'ensemble des exigences réglementaires de ce formulaire	
Nom en lettres moulées du responsable du kiosque où se tiendra l'événement :	
Signature du responsable du kiosque	Date

Pour informations supplémentaires : 450 470-3620, poste 3793

Pour soumettre le formulaire, s.v.p. l'envoyer par courriel à l'adresse suivante:
incendie@repentigny.ca